

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2017-14

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'ordonnance tendant à favoriser le développement des émissions obligataires ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 9 mars 2017,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé, sous réserve d'examiner la nécessité d'ajouter, à l'article 18 du projet, une mention des sociétés de financement aux deuxième et cinquième alinéas de l'article L. 213-1A du code monétaire et financier.

Fait le 9 mars 2017.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI